

SICAV PROSPERITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV PROSPERITY pour la période allant du 1er Avril au 30 Juin 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de **22 419 948,003** dinars, un actif net de **21 929 113,911** dinars et un bénéfice de la période de **1 093 611,524** dinars.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 30 Juin 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV PROSPERITY arrêtés au 30 Juin 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

- Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

Tunis, le 24 Juillet 2026

SICAV PROSPERITY 30/06/2026

BILANS COMPARES		NOTE	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	11 364 544,524	2 419 281,853	2 544 371,712
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		6 394 388,325	906 808,270	984 655,751
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		3 391 417,135	1 362 654,194	1 405 240,122
AC1-C	AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		1 069 489,398	149 819,389	154 475,839
AC1-D	OBLIGATIONS DE SOCIETES		509 249,666	0,000	0,000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	10 041 026,941	983 577,222	1 014 624,168
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	7 982 148,808	919 600,833	940 917,617
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	2 058 878,133	63 976,389	73 706,551
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	1 014 376,538	0,000	32 070,709
TOTAL ACTIF			22 419 948,003	3 402 859,075	3 591 066,589
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	154 357,900	12 936,326	4 592,013
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	336 476,192	21 545,172	28 379,988
TOTAL PASSIF			490 834,092	34 481,498	32 972,001
ACTIF NET			21 929 113,911	3 368 377,577	3 558 094,588
CP1	CAPITAL	CP1	21 778 176,807	3 309 261,759	3 468 553,972
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	150 937,104	59 115,818	89 540,616
CP2-B	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		63 732,959	59 381,484	90 390,677
CP2-C	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		87 204,145	-265,666	-850,061
CP2-D	RESULTAT CAPITALISABLE DE L'EXERCICE CLOS		0,000	0,000	0,000
ACTIF NET			21 929 113,911	3 368 377,577	3 558 094,588
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			22 419 948,003	3 402 859,075	3 591 066,589

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2026 AU 30-06-2026

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
			01/04/2026	01/01/2026	01/04/2025	01/01/2025	01/01/2025
			au	au	au	au	au
			30/06/2026	30/06/2026	30/06/2025	30/06/2025	31/12/2025
			Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	147 158,764	168 832,072	44 079,261	63 090,676	111 118,978
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		86 079,220	86 079,220	27 376,520	29 918,280	42 024,102
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		39 422,968	60 213,241	16 702,741	33 172,396	69 094,876
PR1-C	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		8 660,976	9 544,011	0,000	0,000	0,000
PR1-D	REVENUS DES OPCVM		12 995,600	12 995,600	0,000	0,000	0,000
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	94 292,903	117 316,929	15 754,534	32 773,953	64 958,337
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		0,000	6 177,304	6 595,205	13 843,600	28 077,937
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		53 827,117	60 994,322	9 159,329	18 930,353	36 880,400
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		12 778,005	19 816,378	0,000	0,000	0,000
PR2-D	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREES		27 687,781	30 328,925	0,000	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			241 451,667	286 149,001	59 833,795	95 864,629	176 077,315
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-183 400,989	-202 645,270	-12 936,325	-25 369,847	-52 208,002
REVENU NET DES PLACEMENTS			58 050,678	83 503,731	46 897,470	70 494,782	123 869,313
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-12 437,757	-19 770,772	-5 701,748	-11 113,298	-33 478,636
RESULTAT D'EXPLOITATION			45 612,921	63 732,959	41 195,722	59 381,484	90 390,677
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		76 768,190	87 204,145	-241,781	-265,666	-850,061
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE			122 381,111	150 937,104	40 953,941	59 115,818	89 540,616
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-76 768,190	-87 204,145	241,781	265,666	850,061
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		1 014 638,115	1 080 910,344	15 861,552	128 320,914	259 885,315
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		42 146,142	99 651,817	-12 548,873	-3 916,697	46 597,491
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-8 785,654	-11 928,704	-138,809	-450,513	-645,991
RESULTAT NET DE LA PERIODE			1 093 611,524	1 232 366,416	44 369,592	183 335,188	396 227,492

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2026 AU 30-06-2026

		Période du 01/04/2026	Période du 01/01/2026	Période du 01/04/2025	Période du 01/01/2025	Période du 01/01/2025
DESIGNATION		au 30/06/2026	au 30/06/2026	au 30/06/2025	au 30/06/2025	au 31/12/2025
		Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	1 093 611,523	1 232 366,416	44 369,592	183 335,188	396 227,492
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	45 612,920	63 732,959	41 195,722	59 381,484	90 390,677
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	1 014 638,115	1 080 910,344	15 861,552	128 320,914	259 885,315
AN1-C	+/-VAL REAL..SUR CESSION DES TITRES	42 146,142	99 651,817	-12 548,873	-3 916,697	46 597,491
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-8 785,654	-11 928,704	-138,809	-450,513	-645,991
AN2	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	12 719 617,390	17 138 652,938	-32 271,750	-42 248,326	-65 423,619
	SOUSCRIPTIONS	15 734 661,196	20 518 989,986	2 824,793	10 477,129	5 196,019
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	8 902 900,000	11 585 400,000	2 609,990	2 609,990	1 700,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	6 330 060,394	8 295 182,766	0,000	0,000	-1 870,317
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS (S)	398 705,919	524 180,557	190,502	7 842,826	5 342,023
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (S)	102 994,883	114 226,663	24,301	24,313	24,313
	RACHATS	-3 015 043,806	-3 380 337,048	-35 096,543	-52 725,455	-70 619,638
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-2 115 200,000	-2 345 200,000	-32 548,111	-42 220,426	-40 800,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES. (R)	-778 890,366	-897 745,482	7 932,712	0,000	-21 731,083
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE CLOS. (R)	-94 726,747	-110 369,048	-10 215,050	-10 215,050	-7 214,181
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX (R)	-26 226,693	-27 022,518	-266,094	-289,979	-874,374
	VARIATION DE L'ACTIF NET	13 813 228,913	18 371 019,354	12 097,842	141 086,862	330 803,873
AN3	ACTIF NET					
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	8 115 884,998	3 558 094,588	3 356 279,735	3 227 290,715	3 227 290,715
AN4-B	FIN DE PERIODE	21 929 113,911	21 929 113,911	3 368 377,577	3 368 377,577	3 558 094,588
AN4	NOMBRE D'ACTIONS					
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	44 519	19 994	20 322	20 385	20 385
AN5-B	FIN DE PERIODE	112 396	112 396	20 127	20 127	19 994
	VALEUR LIQUIDATIVE					
A-	DEBUT DE PERIODE	182,301	177,958	165,155	158,317	158,317
B-	FIN DE PERIODE	195,105	195,105	167,356	167,356	177,958
AN5	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	7,195%	9,635%	5,346%	11,514%	12,406%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2026

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) au terme de la convention de gestion signée entre les deux ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/06/2026.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Code ISIN	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés			4 894 227,323	6 394 388,324	29,159%
AMEN BANK	TN0003400058	6405	397 223,250	528 233,160	2,409%
ATTIJARI BANK	TN0001600154	2400	127 857,041	216 333,600	0,987%
CARTHAGE CEMENT	TN0007400013	82189	163 726,760	167 583,370	0,764%
DELICE HOLDING	TN0007670011	26000	396 863,327	517 946,000	2,362%
LAND`OR	TN0007510019	6200	92 766,421	99 274,400	0,453%
MPBS	TN0007620016	26392	233 583,450	289 203,536	1,319%
ONE TECH HOLDING	TN0007530017	37312	376 681,687	476 772,736	2,174%
POULINA G H	TN0005700018	22500	579 678,140	616 342,500	2,811%
SAH LILAS	TN0007610017	32000	390 269,032	441 312,000	2,012%
SFBT	TN0001100254	20100	279 352,298	291 912,182	1,331%
SOTETEL	TN0006530018	18500	339 305,000	491 045,500	2,239%
SOTUVER	TN0006560015	22000	380 342,537	626 912,000	2,859%
SOTUVER DA 2022-2/11	TNXI9LTW0FO7	44	31,595	48,840	0,000%
STAR	TN0006060016	7300	308 866,381	659 635,300	3,008%
TELNET HOLDING	TN0007270010	20000	219 390,870	239 520,000	1,092%
TPR	TN0007270010	21000	242 468,405	326 130,000	1,487%
TUNISIE LEASING & FACTORING	TN0002100907	4800	176 836,080	194 251,200	0,886%
UNIMED	TN0007720014	21000	188 985,049	211 932,000	0,966%
AC1- B. OBLIGATIONS DE SOCIETES		5000	500 000,000	509 249,666	2,322%
AMEN BANK SUBORDONNE 2026-1 TV	TNQXCLYWABG2	5000	500 000,000	509 249,666	2,322%
AC1- C, Emprunts d'Etat			3 318 797,000	3 391 417,134	15,465%
BTA		3 413	3 318 797,000	3 391 417,134	15,465%
BTA 11 FÉVRIER 2027 7.20%	TN0008000721	550	542 375,000	554 526,200	2,529%
BTA 13 AVRIL 2028 6.70%	TN0008000606	713	663 542,000	671 813,681	3,064%
BTA 8,25% JUIN 2031	TNN0SOORH1F1	2150	2 112 880,000	2 119 100,274	9,663%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA				45 976,979	0,210%
AC1- D. Autres Valeurs (Titres OPCVM)			1 050 023,935	1 069 489,400	4,877%
SICAV TRESOR	TN0001800556	2120	225 654,920	217 168,560	0,990%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TN9LYNLKMSY6	1700	323 999,600	324 055,700	1,478%
SICAV OPPORTUNITY	TN0001800572	3315	500 369,415	528 265,140	2,409%
Total du portefeuille titres			9 763 048,257	11 364 544,524	51,824%

Les BTA en portefeuille, au 30/06/2026, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/06/2026, à **45 977** dinars constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **147 158,764** Dinars du 01/04/2026 au 30/06/2026, contre **44 079,261** Dinars du 01/04/2025 au 30/06/2025 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Revenus des actions	86 079,220	86 079,220	27 376,520	29 918,280	42 024,102
Revenus des Emprunts d'Etat	39 422,968	60 213,241	16 702,741	33 172,396	69 094,876
Revenus des Obligations des sociétés	8 660,976	9 544,011	0,000	0,000	0,000
Revenus des OPCVM	12 995,600	12 995,600	0,000	0,000	0,000
Total	147 158,764	168 832,072	44 079,261	63 090,676	111 118,978

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à **7 982 148,808** Dinars, contre **919 600,833** Dinars au 30/06/2025 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Bons du Trésor à Court Terme	0,000	392 589,077	406 823,399
Autres placements (Dépôt à terme)	2 012 433,753	527 011,756	534 094,218
Certificats de dépôts	3 968 987,415	0,000	0,000
Pensions livrées	2 000 727,640	0,000	0,000
Total	7 982 148,808	919 600,833	940 917,617

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Code ISIN	Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
TNOBAGLHULQ1	BH-->CD0.5MD.03/03/26-09/09/26-8.39%	BH	8,39%	500 000,000	493 579,193	2,251%
TNYRQKFE2784	BNA-->CD0.5MD.06/04/26-15/07/26-8.24%	BNA	8,24%	500 000,000	498 722,316	2,274%
TNT2IGJHAZR3	BH-->CD0.5MD.22/04/26-20/08/26-8.24%	BH	8,24%	500 000,000	495 474,020	2,259%
TNMH456VS7A3	BNA-->CD0.5MD.29/04/26-06/10/26-8.24%	BNA	8,24%	500 000,000	491 312,004	2,240%
TNG86AUTV7W9	BNA-->CD0.5MD.07/05/26-14/10/26-8.24%	BNA	8,24%	500 000,000	490 612,285	2,237%
TNHRZ3D0NW50	BIAT-->CD0.5MD.22/06/26-02/07/26-7.99%	BIAT	7,99%	500 000,000	499 911,242	2,280%
TN52VFIK9K28	BIAT-->CD0.5MD.23/06/26-03/07/26-7.99%	BIAT	7,99%	500 000,000	499 822,523	2,279%
TNM7HPO8X5F0	QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA-->CD0.5MD.26/06/26-06/07/26-8.04%	QNB	8,04%	500 000,000	499 553,832	2,278%
Total				4 000 000,000	3 968 987,415	18,098%

AC2-A-2 Dépôt à terme :

Désignation	TAUX	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
CAT BAM-P BIAT_P, 7.9900, 14/05/2026, 14/08/2026	7,99%	BIAT	1	1 000 000,000	1 008 405,917	4,598%
CAT BAM-P BIAT_P, 7.9900, 08/06/2026, 08/09/2026	7,99%	BIAT	1	1 000 000,000	1 004 027,836	4,579%
Total			1	2 000 000,000	2 012 433,753	9,177%

AC2-A-2 Créances sur opérations de pensions livrées :

Désignation	Emetteur	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2026	% de l'Actif Net
PPL -0,500M30J290626 290726 7,740%,BT486BTA12/27CP	BT	7,40%	500 171,760	500 386,834	2,282%
PPL -1,500M93J300626 011026 7,990%,BT1463BTA11/30C	BT	7,99%	1 500 007,888	1 500 340,806	6,842%
			2 000 179,648	2 000 727,640	9,124%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026 à **2 058 878,133 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/04/2026 au 30/06/2026 à **94 292,903 Dinars**, contre **15 754,534 Dinars** du 01/04/2025 au 30/06/2025 et se détaillent comme suit :

Revenus	Du 01/04/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Revenus des Bons du Trésor	0,000	6 177,304	6 595,205	13 843,600	28 077,937
Revenus des Certificats de Dépôt	53 827,117	60 994,322	9 159,329	18 930,353	36 880,400
Revenus des autres placements (DAT)	12 778,005	19 816,378	0,000	0,000	0,000
Revenus des Prises en Pension Livées	27 687,781	30 328,925	0,000	0,000	0,000
Total	94 292,903	117 316,929	15 754,534	32 773,953	64 958,337

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2026, à **490 834,092 Dinars**, contre **34 481,498 Dinars** au 30/06/2025 et s'analyse comme suit :

Note	Passif	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
PA1	Opérateurs créditeurs	154 357,900	12 936,326	4 592,013
PA2	Autres créditeurs divers	336 476,192	21 545,172	28 379,988
Total		490 834,092	34 481,498	32 972,001

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/06/2026 à **154 357,900 Dinars** contre **12 936,326 Dinars** au 30/06/2025 et se détaillent comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Gestionnaire	142 349,654	8 955,912	3 179,084
Distributeur	5 701,218	2 985,307	1 059,697
Dépositaire	6 307,028	995,107	353,232
Total	154 357,900	12 936,326	4 592,013

PA2 : Les autres créiteurs divers s'élèvent au 30/06/2026, à **336 476,192 Dinars** contre **21 545,172 Dinars** au 30/06/2025 et se détaillent comme suit :

Autres créiteurs divers	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Etat, impôts et taxes	2 184,776	524,973	495,432
Redevance CMF	1 596,837	836,128	296,775
Provision pour charges diverses	9 695,208	11 579,967	9 074,784
Rémunération CAC	7 332,939	8 503,159	8 322,813
Jetons de présence	3 000,000	100,945	6 000,000
Dividendes à payer des exercices antérieurs	0,000	0,000	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	312 666,432	0,000	4 089,239
Total	336 476,192	21 545,172	28 379,988

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/04/2026 au 30/06/2026 à **183 400,989 Dinars**, contre **12 936,325 Dinars** du 01/04/2025 au 30/06/2025 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/04/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Rémunération du gestionnaire	165 507,146	178 830,102	11 941,219	23 418,315	48 191,993
Rémunération du dépositaire	4 473,461	5 953,796	995,106	1 951,532	4 016,009
Rémunération du distributeur	13 420,382	17 861,372	0,000	0,000	0,000
Total	183 400,989	202 645,270	12 936,325	25 369,847	52 208,002

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/04/2026 au 30/06/2026 à **12 437,757 Dinars**, contre **5 701,748 Dinars** du 01/04/2025 au 30/06/2025 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/04/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/04/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Redevance CMF	3 758,856	5 002,703	836,128	1 639,763	3 374,370
Impôts et Taxes	624,791	900,415	142,602	248,140	543,818
Rémunération CAC	4 961,986	7 539,805	1 559,794	2 942,575	8 670,856
Jetons de présence	1 500,000	3 000,000	1 269,000	3 000,000	6 000,000
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	200,000	400,000
Publicité et Publications	1 001,827	1 815,761	114,605	1 153,605	7 901,285
Diverses charges d'exploitation	590,297	1 312,088	1 779,619	1 929,075	6 588,307
Total	12 437,757	19 770,772	5 701,748	11 113,158	33 478,636

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation présentent au 30/06/2026 un solde de **1 014 376,538 dinars**, contre **un solde nul** au 30/06/2025 et se détaillant comme suit :

Désignation	Du 01/01/2026 Au 30/06/2026	Du 01/01/2025 Au 30/06/2025	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025
Autres créances d'exploitation	1 014 376,538	0	32 070,709
Total	1 014 376,538	0	32 070,709

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital 30/06/2026 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2026 (en nominal)

Montant	1 999 400,000
Nombre de titres	19 994
Nombre d'actionnaires	17

Souscriptions réalisées (en nominal)

Montant	11 585 400
Nombre de titres émis	115 854

Rachats effectués (en nominal)

Montant	2 345 200
Nombre de titres rachetés	23452

Capital au 30/06/2026	21 778 177
-----------------------	------------

Montant en nominal	11 239 600
Sommes non Capitalisables (1)	9 343 221
Sommes capitalisées (2)	1 195 356
Nombres de titres	112 396
Nombre d'actionnaires	74

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **9 343 221,156** Dinars au 30/06/2026 et se détaillent comme suit :

Rubriques	Montant au 30/06/2026
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	777 150,415
1- Résultat non capitalisable de la période	1 168 633,457
- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	1 080 910,344
- +/- values réalisées sur cession de titres.	99 651,817
- Frais de négociation de titres	-11 928,704
2- Régularisation des sommes non capitalisables	7 397 437,284
- Aux émissions	8 295 182,766
- Aux rachats	-897 745,482
Total sommes non capitalisables	9 343 221,156

(2) Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/06/2026 à **1 195 355,967** Dinars et se détaillent comme suit

Rubriques	Montant au 30/06/2026
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	692 003,842
Sommes capitalisées de l'exercice	89 540,616
Régularisation des sommes capitalisées l'exercice clos	413 811,509
-Aux émissions	524 180,557
-Aux rachats	-110 369,048
Total des sommes capitalisées	1 195 355,967

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période et au résultat capitalisable de l'exercice clos augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 30/06/2026 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/06/2026
Résultat capitalisable de la période	63 732,959
Régularisation du résultat capitalisable de la période	87 204,145
Sommes Capitalisables	150 937,104

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action :

Rubriques	30/06/2026	30/06/2025
Revenus des placements	2,546	4,763
Charges de gestion des placements	-1,803	-1,260
Revenus net des placements	0,743	3,502
Autres charges d'exploitation	-0,176	-0,552
Résultat d'exploitation	0,567	2,950
Régularisation du résultat d'exploitation	0,776	-0,013
Sommes capitalisable de la période	1,343	2,937
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,776	0,013
Variation des +/- values potentielles/titres	9,617	6,376
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,887	-0,195
Frais de négociation de titres	-0,106	-0,022
Résultat net de la période	10,965	9,109

4-2 Ratio de gestion des placements :

Rubrique	30/06/2026	30/06/2025
Charges de gestion des placements / actif net moyen	-2,041%	-0,768%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	-0,200%	-0,336%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	1,520%	1,796%
Actif net moyen	9 928 780,422	3 305 430,580

4-3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion financière de SICAV PROSPERITY est confiée à la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et ce à compter du 01 Avril 2003. Celle-ci est notamment chargée de la gestion du portefeuille ;

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de gestion payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) a été portée de 0,30% TTC à 1,20% HT de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

La gestion administrative et comptable est confiée à TUNISIE VALEURS et ce, à partir de 03 janvier 2022.

Par ailleurs le Conseil d'Administration réuni le 16 mars 2026, il a été décidé, à l'unanimité de ses membres, de modifier les modalités de rémunération du gestionnaire de la SICAV PROSPERITY. Cette modification consiste en l'instauration d'une commission de surperformance destinée à rémunérer le gestionnaire dès lors que le fonds réalise un rendement annuel supérieur à 5 %. Cette commission est fixée à 10 % hors taxes de la surperformance réalisée.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni en date du 5 Avril 2016 la commission de dépôt payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (Ex BIAT ASSET MANAGEMENT) et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

A noter qu'à partir du **15/07/2021**, TUNISIE VALEURS remplace BIATCAPITAL en tant que distributeur des titres de la SICAV PROSPERITY et ce, à la suite de l'opération de Fusion Absorption de BIATCAPITAL par TUNISIE VALEURS.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions est prise en charge par le gestionnaire TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce depuis l'exercice 2016 suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation par une décision de l'AGE du 20 SEPTEMBRE 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF à la BVMT à Tunisie Clearing ou définis par une loi un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.